



COLLOQUE BERGER-LEVRAULT DU 17 OCTOBRE 2012

E-ADMINISTRATION : OUVERTURE DES DONNÉES ET SATISFACTION DES CITOYENS

Actes



Table ronde



Christine Szymankiewicz, Christian Anastasy, Agnès Verdier-Molinié, Olivier Schrameck, Pascale Luciani-Boyer, Olivier Régis, Danielle Bourlange, Laurent Bacquart

■ PRÉSIDENT

Olivier Schrameck, président de section au Conseil d'État, professeur associé à Sciences Po Paris

■ INTERVENANTS

Agnès Verdier-Molinié, directrice de la fondation iFRAP

Pascale Luciani-Boyer, maire-adjointe de Saint-Maur-des-Fossés

Christian Anastasy, directeur général de l'Agence nationale d'appui à la performande des établissements (Table ronde)

Olivier Régis, président délégué du Forum pour la gestion des villes

Christine Szymankiewicz, inspectrice générale de l'Éducation nationale

Danielle Bourlange, directrice générale de l'Agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE)

Laurent Bacquart, directeur général des services de la mairie de Saint-Michel-sur-Orge, membre du conseil d'administration du SNDGCT



Pascale Luciani-Boyer

Vous m'autoriserez à prendre une partie de cette casquette d'élue pour faire réponse et certainement écho à madame Verdier-Molinié préalablement à un propos beaucoup plus général que j'avais davantage prévu de tenir.

Déjà, pour faire réponse à votre vision qui peut être partagée, et qui l'est de la part de la politique que je suis, avec certaines nuances. Oui, il y a une attente de nos concitoyens, et en cela je reprendrai les propos qui ont été tenus tout à l'heure, compris dans les sens de « co-action » et de « co-construction ». La citoyenneté, c'est aussi être acteur de la cité et nos concitoyens sont vigilants sur les fonds qu'ils allouent lorsqu'ils paient l'impôt. Et lorsqu'ils paient l'impôt ils paient les infrastructures, la collecte des données, ce qui leur donne un droit de regard qu'il est pourtant très difficile d'exercer, non pas uniquement en raison d'une donnée qui n'est pas libre, mais aussi parce qu'elle est complexe. Elle l'est dans son interprétation, dans sa lecture et il ne suffit pas de libérer de la donnée pour qu'elle soit exploitée ou exploitable. Il ne suffit pas qu'elle soit interopérable comme on peut le dire dans les jargons techniques, qu'elle puisse se croiser avec d'autres informations pour que l'ensemble de nos concitoyens puissent pour autant l'analyser au regard du bulletin de vote qu'ils seront amenés à mettre dans l'urne à un moment donné pour juger de l'efficacité de l'action publique. Alors attention à ne pas uniquement restreindre la donnée publique libre à cette notion de vigilance qui serait somme toute assez réductrice, même si je milite pour qu'on puisse davantage rationaliser la notion d'indemnité, car, en se demandant si ces indemnités sont au regard d'un travail effectif réalisé, on tombe sur la question du cumul des mandats qui est tout un autre débat. Et là ça nous emmènerait sur un tout autre sujet – qui reste de toute manière d'actualité.

La réponse politique que je ferai à votre intervention serait de dire « oui il faut la libérer cette donnée », mais il faut faire attention à pouvoir lui donner des explications parce qu'elle peut être également source de désinformation lorsqu'elle n'est pas jointe avec une information intelligente ou intelligible pour tous. Donc oui à libération des données, mais avec la restriction de les expliquer et de les mettre en rapport avec un certain nombre de règles et de mesures.

Maintenant, pour arriver à un autre sujet, plus large que celui que je souhaitais évoquer avec vous, et qui fait écho avec tout ce qui vient de se dire, il y a incontestablement, et on l'a vraisemblablement tous constaté, une étape franchie. On ne va pas revenir sur l'avènement du numérique il y a dix ou vingt ans, élément que nous avons tous en commun, mais plutôt se consacrer à ce qui est en train de se passer actuellement et sur ce qu'il en sera demain. J'ai entendu des propos diversement exprimés mais qui ramènent tous à la même chose. M. Doueïhi, que je me permets de citer, disait qu'il y avait « deux éthiques : l'éthique de la persuasion et l'éthique de la conviction » et qu'on allait vers une troisième. Je crois que je fais partie de l'une de ces deux éthiques en tant que politique, mais il se trouve que j'ai aussi un parcours de chercheur alors je m'approprierais les deux. Vous disiez donc, M. Doueïhi, qu'il y a une troisième éthique et c'est à mon sens tout à fait vrai dans la mesure où on va vers ce web 3.0, celui du tous pour tous, celui que madame Tilloy évoquait avec un exemple extrêmement parlant. Dans un premier temps, le web a apporté la possibilité de mettre en ligne une information que je détenais afin que tout le monde puisse la découvrir, y compris du fin fond de la campagne (un pour tous). Ensuite on a eu une deuxième évolution où tout le monde a pu diffuser du contenu sur internet, le web 2.0 que je pouvais m'approprier en tant que politique pour me faire une idée de ce que les citoyens pensaient (tous pour un). Et aujourd'hui, on est bien en train de se dire que tout le monde parle à tout le monde. On est donc sur ce que moi je faisais auparavant, à savoir du « un pour tous », puis j'ai profité du « tous pour un », et pour ne pas paraphraser complètement Alexandre Dumas, on est actuellement sur du « tous pour tous ». Donc oui, nous nous rejoignons sur cette analyse partagée consistant à dire qu'on est en train de franchir un cap et l'Open Data nous ouvre un nouveau champ de questions : comment peut-on, à partir d'un bien commun et collectif, co-payé par l'impôt, collecté par nos fonctionnaires d'État ou territoriaux mais également par les individus eux-mêmes, arriver à en faire une donnée-service ? Comment fait-on de ces données multiples dont nous disposons un service collectif et commun ? Se pose derrière ces questions la problématique du modèle économique, notamment des collectivités territoriales. Quelle est la place des collectivités territoriales en tant que

collecteur de données dont les collectivités ont besoin quotidiennement et qu'elles se procurent donc de toute manière avec les collectes de l'impôt, qui financent cette collecte de données ? Il s'agit ensuite de les redonner au citoyen, c'est ce qu'a démontré la SNCF. J'attire votre attention dessus de façon territorialisée. La SNCF n'a pas mené sa campagne de façon nationale car à partir du moment où j'ai collecté une donnée sur mon territoire avec les moyens fournis par l'impôt de mes concitoyens locaux, je vais faire émerger des services pour cette même population. Lorsque je veux chercher plus rapidement la boulangerie ouverte à côté de chez moi, je n'intéresse pas Google. Lorsque je veux savoir si le magasin X ou Y fait une opération spécifique pour la fête des mères ou si le transport local est ouvert tel jour férié, je n'intéresse pas forcément Google. En revanche, si on utilise des données beaucoup plus généralistes on intéresse d'autres majors. La question que nous nous posons en tant que collectivité territoriale c'est : où est le modèle et quel cadre dois-je appliquer à cette donnée publique ? Cette dernière est à la fois localisée, territorialisée et rend du service local. On est donc complètement dans le paramètre qui est le nôtre, à savoir de rendre à notre population ce que nous avons pu exploiter pour elle. Ces données, et c'est tout l'enjeu de demain, peuvent être exploitées plus largement, ce qui pose la question du modèle économique parce que ça coûte un petit peu de prendre une donnée, de la formater et de la rendre interopérable. Voilà l'interrogation qui peut être posée pour les collectivités locales aujourd'hui. Tout en sachant, et en revenant à mon propos préalable, que nous avons tous conscience aujourd'hui que nous sommes à l'aube d'une révolution qui est sociétale bien sûr, mais qui relève aussi du partage et de la co-construction. Ce n'est ni l'État ni le territoire qui feront seuls les services de demain.